

Seuls peuvent signer les électrices et électeurs suisses et étrangers inscrits dans la Commune de Lausanne.

Initiative populaire

Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable (art. 282 CPS)



Le délai de récolte des signatures commence le 24 avril 2008 et prend fin le 24 juillet 2008

L'initiative peut être retirée sur la base d'une décision prise à la majorité absolue des membres du comité (art. 106 p LEDP)

Les citoyennes et citoyens actifs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral lausannois conformément à l'article 147 de la Constitution vaudoise :

Voulez-vous que les stades de football et d'athlétisme prévus sur les rives du lac par le projet « Métamorphose » soient installés dans la région de la Pontaise (à la Pontaise ou plus au nord) ?

Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même

La loi interdit l'adjonction d'annexes aux listes d'initiatives ; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste

NOM (nom d'alliance éventuel) A la main et très lisiblement)	Prénom(s)	Date de naissance			Adresse exate (rue et numéro)	Signature	Contrôle* laisser blanc
		jour	mois	an			
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							

• Les motifs d'annulation sont indiqués au moyen des lettres a) à f) de l'art. 36 RLEDP, les indications ci-dessus doivent être apposées par le signataire

Le nombre de signatures valables apposées sur la présente liste est de

Comité d'initiative : Jean-Luc ALLEMANN, Aloys-Fauquez 109 ; Jacqueline AUDEMARS, Violette 8 ; Odette BILLARD, Cour 90 ; Elisabeth DUMARTHERAY, Boisy 10 ; Annamarie LONGET, Aloys-Fauquez 105 ; Eric MAGNIN, Boissonnet 16 ; Elisabeth MÜLLER, Vinet 11, Jean-François PAHUD, Bois-Gentil 60, Jean-Louis RIVIER, Florimont 28, André ROUYER, Mont-Tendre 1

Cette liste doit être renvoyée – même remplie partiellement – avant le 18 juillet 2008 au Comité d'initiative, case postale 153, 1018 Lausanne